

Renforcer la politique européenne de voisinage

2007/2088(INI) - 04/12/2006 - Document annexé à la procédure

AUTORITÉ PALESTINIENNE : PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOISINAGE

Le présent document de travail de la Commission vise à accompagner la communication d'ensemble sur le renforcement de la Politique européenne de voisinage.

Il porte spécifiquement sur les progrès accomplis par l'Autorité Palestinienne (AP) dans la mise en œuvre du Plan d'action UE-AP dans le cadre de la politique de voisinage. Ce Plan d'action s'inspire du « programme de réforme palestinien » qui vise à bâtir des institutions stables dans le contexte d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable.

Toutefois, à la suite des élections de janvier 2006 et de l'avènement au pouvoir du Hamas, les contacts politiques ont été interrompus avec l'AP en attendant l'acceptation par le nouveau gouvernement des principes du Quartet. Le dialogue UE-AP a donc été confiné au seul Président Abbas et aux membres du Conseil palestinien ainsi qu'à d'autres agences autonomes. Parallèlement, d'importants transferts financiers ont été suspendus de la part d'Israël, laissant cette région exsangue d'un point de vue économique et face à l'une de ses plus graves crises financières.

Pour faire face à cette situation, les autorités européennes et le cabinet du président Abbas ont commencé à dialoguer pour mettre en œuvre un « Mécanisme international temporaire » de financement visant à venir en aide directement aux populations meurtries (sans passer par les canaux gouvernementaux traditionnels), mécanisme géré par la Commission européenne

Dans ce contexte particulièrement difficile, les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action ont été lents et fragiles même si de rares progrès ont été enregistrés. Le document de la Commission indique que l'Union européenne serait disposée à reprendre les actions de coopération et à poursuivre le Plan d'action dès qu'un gouvernement présentant un programme en phase avec les principes du Quartet sera constitué en se concentrant en priorité sur le Plan d'action 2005-2006, comme base de travail.

Ce dernier entend fournir un soutien aux réformes palestiniennes et au renforcement des institutions dans le contexte de la préparation d'un futur État palestinien.

Parmi les mesures les plus encourageantes, le document cite des réformes en matière de gestion des finances publiques.